



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 20 mai 2021 -

## Délibération n°4.1.20/05/2021 relative à l'ouverture d'une nouvelle option du DAEU B : Métiers de l'industrie

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du  
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Ouverture d'une nouvelle option du DAEU B : Métiers de l'industrie**

**Document fourni en annexe.**

**Résultat du vote :**

*Membres en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Membres présents : 18*

*Membres représentés : 4*

*Nombre de votants : 22*

*Nombre de suffrages exprimés : 22*

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

*Pour : 21*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, l'ouverture d'une nouvelle option du DAEU B : Métiers de l'industrie, telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 25 mai 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 15 JUIL. 2021

Transmise au recteur le : 15 JUIL. 2021

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

## DAEU ouverture d'une nouvelle option : DAEU B option métiers de l'industrie

### Contexte et objectifs

#### Contexte

Depuis plus de 30 ans, l'Université Savoie Mont Blanc organise la formation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et délivre ce diplôme. Initialement ouverte sur les sites de Jacob-Bellecombette et d'Annecy, cette formation est aujourd'hui également délivrée sur les sites du Bourget-du-Lac et à Annemasse. Elle accueille près de 200 inscrits répartis sur ces quatre sites (et au CNED pour la préparation à distance), dans les différentes options et modalités présentées ci-dessous.

#### Le Diplôme d'accès aux études universitaires

Le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est un diplôme national de niveau 4 ([Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019](#)), constituant un équivalent du baccalauréat. Il est régi par un arrêté du 3 août 1994 – [JORF n°184 du 10 août 1994](#) et permet l'acquisition des compétences présentées dans la fiche RNCP n°[28217](#)

Les objectifs principaux de ce diplôme sont l'acquisition de connaissances de base et d'une méthodologie de travail permettant la préparation de concours administratifs, de concours internes, la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle à niveau 4.

En tant que diplôme national, le DAEU comprend deux parcours principaux : DAEU-A littéraire et DAEU-B scientifique. L'USMB propose la préparation à ce diplôme et à ces deux parcours génériques, en cours du soir ou à distance via un partenariat, officialisé par une convention avec le CNED, pour ceux qui souhaitent suivre tout ou partie de cette formation à distance.

- Le DAEU A est proposé en cours du soir sur trois sites Annecy (IUT A), Jacob Bellecombette et Annemasse (Grand Forma) ;
- Le DAEU B est proposé principalement à distance.

Depuis 2017, l'USMB propose également le DAEU B option métiers du numérique, préparé en cours du soir au Bourget-du-Lac (IUT C). Sur la base du DAEU B scientifique, deux matières optionnelles (Programmation pour le web et Objets connectés) ont été ajoutées aux matières obligatoires (Français et Mathématiques) pour donner cette spécialisation numérique.

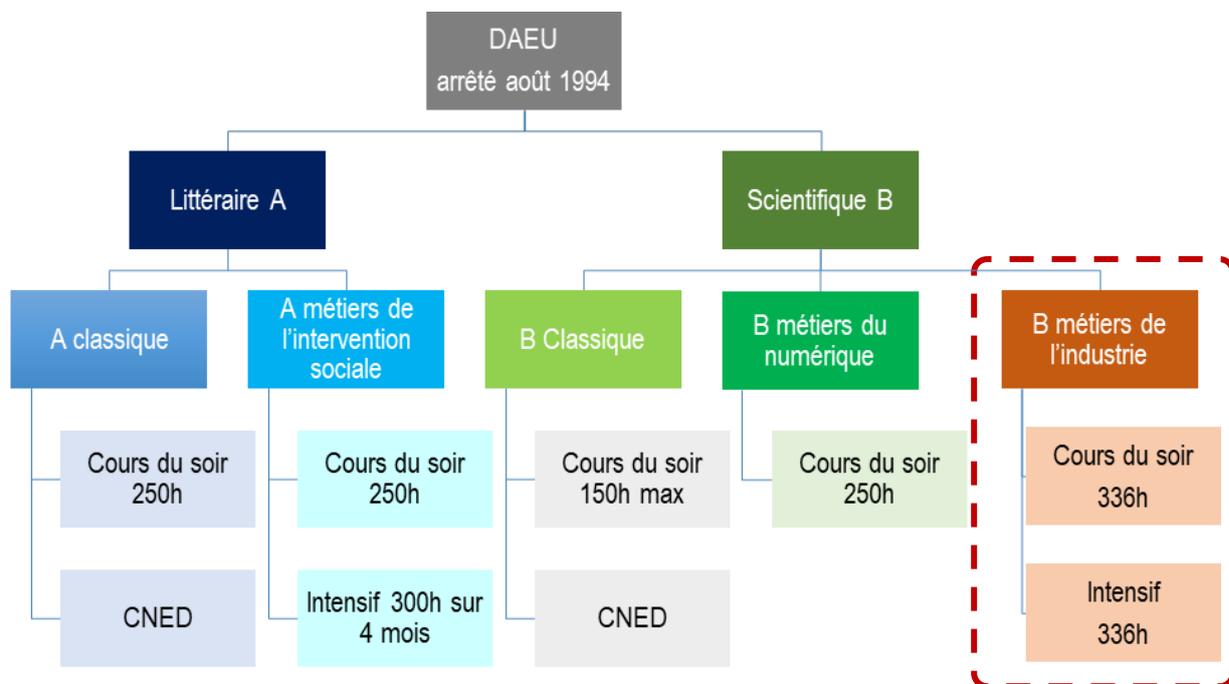
Depuis 2019, la « professionnalisation du DAEU » s'est renforcée avec l'ouverture d'une option orientée vers les métiers de l'intervention sociale par la création de deux matières optionnelles (Sciences humaines et Intervention sociale, Préparation aux concours du travail social) associées aux matières obligatoires (Français et langue vivante) du DAEU A.

Fort de ces expériences des DAEU A option Travail social et DAEU B option Métiers du numérique et compte tenu des besoins importants dans le secteur industriel, le Service de Formation Continue propose

d'ouvrir pour la rentrée 2021-2022 une **nouvelle option** dans le cadre d'un partenariat en cours de formalisation avec la CSM (Chambre syndicale de la Métallurgie de Haute Savoie<sup>1</sup>, le SNDEC (Syndicat National du Décolletage<sup>2</sup>) et le CETIM<sup>3</sup>: **DAEU B option Métiers de l'industrie**.

**Concrètement, comme les éléments de cette note le détaillent, il s'agit de proposer à la CFVU puis au Conseil d'Administration l'ajout de deux modules optionnels au DAEU B.**

**L'architecture générale du DAEU serait alors la suivante :**



#### L'identification des besoins pour des parcours optionnels adaptés aux métiers de l'industrie

La région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>4</sup> figure parmi les régions les plus industrialisées du territoire national, elle comprend 21 200 établissements industriels, ce qui représente 490 000 emplois (soit 18 % de l'emploi total). Plus spécifiquement, la branche de la métallurgie couvre près de 200 000 salariés<sup>5</sup>, dont 28 500 en Haute Savoie et 11 000 en Savoie.

Les métiers associés connaissent une forte tension du fait des départs à la retraite, du vieillissement de la population, mais aussi de l'évolution même des métiers et des processus industriels (Pôle Emploi – Besoins en main d'œuvre 2020<sup>6</sup>).

Parmi les profils les plus recherchés au niveau régional, figurent les ouvriers de l'industrie qui concentrent 30 500 projets de recrutement sur l'année.

<sup>1</sup> <https://www.csm-haute-savoie.com>

<sup>2</sup> <https://www.sndec.com/>

<sup>3</sup> <https://www.cetim.fr/>

<sup>4</sup> <https://www.pole-emploi.org> <https://www.metiers-industrie.com/> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300706>

<sup>5</sup> Observatoire de la métallurgie – [Portrait de territoire nov. 2020](#)

<sup>6</sup> <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo>

Toutefois, les projets de recrutement sont jugés difficiles pour 64.6% des employeurs. Les graphiques ci-dessous<sup>7</sup> illustrent les métiers qui connaissent des difficultés de recrutement :



En effet, l'évolution des métiers, l'inadéquation entre les compétences et les postes proposés, le vieillissement et le départ à la retraite de personnels qualifiés compliquent les recrutements. Les employeurs accompagnés par les acteurs institutionnels cherchent à développer la filière industrielle et à attirer des candidats pas ou peu qualifiés afin de les faire monter en compétences et les fidéliser. Selon la même source, cette problématique dépasse d'ailleurs largement le cadre régional, comme le montre le tableau ci-dessous<sup>8</sup> pour la France.

France entière	Projets de recrutements	Part de la métallurgie	Nombre de projets jugés difficiles	% de projets difficiles dans la métallurgie
<b>Régleurs</b>	795	67%	654	82%
<b>Techniciens en mécanique et travail des métaux</b>	1 763	51%	1 240	70%
Monteurs, ajusteurs et autres ouvriers qualifiés de la mécanique	5 771	85%	3 274	57%
Ouvriers de la mécanique, dont :	20 284	59%	11 157	55%
• Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage	6 554	38%	2 897	44%
• Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	8 110	81%	3 853	48%
• Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	5 620	80%	4 407	78%

## Objectifs

Bien que le DAEU soit un diplôme dont le cadre est fixé au niveau national, le texte le régissant<sup>9</sup> prévoit une grande flexibilité. En effet, la liste des matières optionnelles proposées est établie par le Conseil d'Administration de l'Université et peut ainsi être enrichie, notamment pour répondre aux spécificités territoriales. Cette possibilité est un véritable atout dans un contexte où tous les partenaires et financeurs institutionnels (Régions, Départements, Pôle emploi, Missions locales...) nous demandent de faire du

<sup>7</sup> Observatoire de la métallurgie [Métiers en tension](#), 2020

<sup>8</sup> Ibid

<sup>9</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000531454/>

DAEU un outil participant encore davantage à l'insertion professionnelle des publics fragilisés. De plus, l'implication des acteurs professionnels industriels et la proximité du campus des métiers et des qualifications renforcent l'ancrage de ce projet.

Dans ce contexte, cette option proposée pour le DAEU vise à offrir une formation qui permette :

- La facilitation de l'insertion professionnelle, au travers notamment des stages proposés en entreprise et des contacts avec les employeurs potentiels ;
- L'intégration en poursuite d'études de cursus professionnalisant de type CQPM ou le passage de concours nécessitant le baccalauréat ou un équivalent.

Les deux modules optionnels proposés sont adaptés à un large public, sans prérequis technique et s'inséreront de manière complémentaire dans la maquette du DAEU existant.

L'admission des candidats à suivre ce programme se fera selon les modalités de sélection/orientation prévues par l'arrêté d'août 1994 régissant le DAEU et déjà mises en œuvre par l'USMB dans le cadre des options du DAEU existantes.

## Modalités pédagogiques

### Atouts

Le service de formation continue a développé des liens tant avec des grands acteurs industriels (NTN SNR, Tefal, Staubli, Bosch...) du bassin annécien qu'avec leurs représentants institutionnels (CSM, SNDEC, CETIM). Ces partenaires, et en particulier le Service Ressources humaines de NTN SNR, ont activement participé à l'ingénierie pédagogique pour la construction de ce parcours. Il s'agit pour eux, par la formation, d'améliorer l'adéquation entre les emplois et les qualifications professionnelles tant de leurs salariés que des futurs embauchés.

Ces liens faciliteront, pour les auditeurs, la rencontre avec les représentants des milieux professionnels et la recherche d'un stage de découverte des métiers.

En complément, l'équipe pédagogique du DAEU déjà mobilisée pour l'existant et expérimentée, sera appuyée par des intervenants professionnels des métiers industriels qui donneront la coloration technique aux deux modules.

### Lieux des cours du parcours

Les cours concernant les matières fondamentales/obligatoires, auront lieu dans les locaux de l'USMB (sites à définir en fonction de la localisation des auditeurs candidats) ;

Afin que les apprenants utilisent des moyens spécialisés (bancs industriels, outillage...), les cours des modules spécifiques auraient lieu dans des structures disposant de ces équipements. A ce jour, en fonction du nombre de candidatures et de leur localisation, les locaux du CFAI<sup>10</sup> à Annecy le Vieux et ceux d'ID-Center<sup>11</sup> à Cluses seraient accessibles. Les apprenants bénéficieraient en outre de contacts étroits avec de nombreuses structures du secteur industriel en Haute-Savoie.

<sup>10</sup> <https://www.cfai74.com>

<sup>11</sup> <http://www.idcenter-industrie.com/id-center/>

### Composante porteuse du parcours

Comme pour les autres options du DAEU, cette formation sera portée par le Service de Formation continue de l'USMB.

### Responsables du parcours

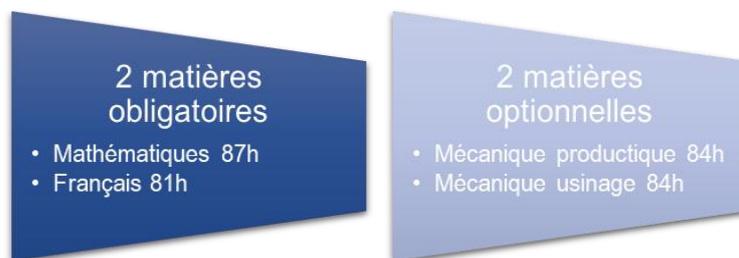
Christian PICARD – Enseignant chercheur – Directeur Délégué Savoie – SFC USMB

Aude ROIZOT – Formatrice Formation Continue – Référente Sciences sociales, Ressources humaines et Droit – SFC USMB

Eric WETTEL – Formateur Formation continue – Référent Industrie – SFC USMB

### Programmes

Le volume horaire sera assez similaire à celui des autres parcours du DAEU : 336 heures de formation réparties en 4 matières.



Le contenu indicatif des matières enseignées est le suivant :

#### ***Français communication écrite et orale – 81h00***

- Travail sur la compréhension des textes (appui si besoin en grammaire et vocabulaire) ;
- Argumentation et rédaction ;
- Synthèse de corpus documentaire ;
- Travail sur la grammaire, le vocabulaire et la compréhension ;
- Compétences orales, exposés, animation et présentation.

#### ***Mathématiques pour l'industrie : 87h00***

- Statistiques ;
- Fondamentaux de la géométrie plane et dans l'espace – 3D ;
- Rappels d'algèbres ;
- Fonctions numériques.

Les deux modules suivants doivent permettre une découverte des métiers industriels et l'acquisition des compétences techniques indispensables. Au regard, du modèle national du DAEU, elles apparaissent comme les matières optionnelles mais constituent bien le socle total du DAEU Métiers de l'industrie.

#### ***Base de la mécanique productique – 84h00***

- Lecture de plans
- Procédés et outillages
- Usinage
- Commande numérique : travail sur les axes et initiation
- Matériaux : typologie, qualité, caractéristiques

#### **Qualité métrologie contrôle – 84h00**

- Qualités et normes
- Mesures moyens courants
- 3D – Rugosité – circularité

#### **Stage optionnel facultatif – 105h minimum**

En complément des 4 modules, socle légal du DAEU, il est proposé d'ajouter, en vue d'une meilleure professionnalisation de la formation, un stage facultatif d'une durée de 3 semaines minimum. Ce stage aurait lieu dans un établissement industriel. Il ferait l'objet d'une convention et permettrait la découverte des métiers en contexte professionnel sous la supervision d'un tuteur. Un rapport de stage et une soutenance devant un jury valideraient les compétences acquises et l'employabilité du stagiaire.

#### **Accompagnement pédagogique tout au long du cursus comme pour les autres options du DAEU :**

- Entretiens réguliers avec les responsables pédagogiques
- Suivi de l'orientation (CV, motivation, démarches)
- Aménagement sur la partie suivi et préparation

#### **Organisation**

Selon les publics, demandeurs d'emplois ou salariés, et la localisation des candidats, les enseignements seront dispensés suivant deux formules qui peuvent se combiner :

- En cours du soir,
- En cours intensif en journée.

L'ouverture du parcours « Métiers de l'industrie » est prévue pour la rentrée 2021 ;

#### **Modalité d'obtention (Art. 4 et 9 de l'arrêté)**

*Art. 9. - Ce diplôme peut-être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables. Pour être déclaré admis, le candidat doit :*

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

Conformément à la réglementation rappelée ci-dessus, les évaluations se feraient exclusivement par le contrôle continu des connaissances et des compétences acquises dans chaque matière (trois notes minimums par matière). Chacune des trois notes du contrôle continu correspond à 1/3 de la note de la matière. Le contrôle continu est obligatoire.

- Le candidat pour être admis doit obtenir une moyenne minimum de 40 sur 80 ou 50 sur 100 en cas de stage optionnel. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 peuvent être conservées d'une session à l'autre pour les auditeurs qui choisiraient de préparer le diplôme en 2, 3 ou 4 années comme la loi les y autorise.
- En cas de stage, l'évaluation fera l'objet d'un rapport de synthèse et d'une soutenance orale, notés sur 20. La note ainsi obtenue ne sera prise en compte que dans la mesure où le candidat aura obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 (coefficient 1 comme les autres matières).
- Le diplôme sera délivré par un jury conforme à l'arrêté de 1994.

### Public

Le public du DAEU se caractérise par une grande hétérogénéité tant du point de vue de l'âge, que de la situation personnelle et professionnelle. Pour ce qui est de l'âge, les auditeurs ont généralement entre 20 ans (condition légale pour s'engager dans cette formation) et 55 à 60 ans. L'âge moyen chaque année oscille entre 25 et 30 ans. Les femmes sont majoritaires dans l'option A et les hommes dans l'option B.

Concernant la situation professionnelle, la formation accueille des demandeurs d'emplois, des publics en reconversion, des salariés, notamment en situation précaire (intérim, temps partiel...).

Le niveau à l'entrée est également très variable s'échelonnant du brevet des collèges au niveau de la terminale en passant par des CAP/BEP.

Pour répondre à cette hétérogénéité, le DAEU doit permettre à chacun de combler ses lacunes et de progresser à son rythme. C'est pourquoi les stagiaires ont jusqu'à quatre années consécutives pour l'obtenir, même si la majorité des lauréats l'obtient en un an.

Pour cette nouvelle option, deux types de publics sont attendus :

- Des demandeurs d'emploi
- Des salariés de l'industrie qui souhaiteraient monter en compétence, évoluer professionnellement et/ou bénéficier d'une reconnaissance de leurs compétences via ce diplôme.

### Débouchés

L'insertion professionnelle et/ou l'évolution professionnelle dans l'industrie sont les débouchés prioritaires éventuellement complétés par un CQPM de la métallurgie.

Pour les diplômés de ce parcours qui souhaiteraient un complément de formation, l'USMB propose des formations susceptibles de leur offrir ces perspectives :

- Formations qualifiantes type DU
- BUT Génie mécanique et productique ;
- BUT Génie électrique et informatique industrielle ;
- BUT Mesures physiques ;
- BUT Qualité logistique industrielle et organisation ;
- BUT Science et génie des matériaux ;
- Licences
- Voire, pour les meilleurs, le cycle préparatoire parcours des écoles d'ingénieurs, PeiP.

Enfin, le DAEU étant un équivalent baccalauréat, les diplômés peuvent s'inscrire aux concours de la fonction publique nécessitant le niveau baccalauréat.

### Coût prévisionnel

Concernant le nombre d'heures créées pour cette nouvelle option, c'est un DAEU avec 336 heures de formation et éventuellement des heures d'encadrement pédagogique et de suivi pour ceux qui effectueront un stage facultatif.

Concernant le financement, rappelons que le DAEU est le seul diplôme de promotion sociale de l'USMB. De ce fait, et même s'il est géré par le SFC, il peut être considéré comme un diplôme de formation initiale, probablement financé comme toute formation initiale par la dotation de l'Université ou en tous cas ne devant pas être traité comme de la « pure FC ».

Cela dit, grâce à la subvention annuelle de la Région Rhône Alpes, cette formation s'autofinance totalement pour l'existant. Outre le fait qu'il contribue au rayonnement de l'USMB et qu'il lui permet de remplir une de ses missions premières, l'augmentation des effectifs ne peut qu'améliorer cet autofinancement.

Enfin, trois sources de financement complémentaires sont prévues pour cette nouvelle option :

- Financement par les entreprises pour le (ou les) groupe de salariés des entreprises du bassin annécien et/ou des entreprises du décolletage (tarif voté pour 2021 – 2022, 10 €/heure) ;
- Financement Région (une demande a été faite dans ce sens dans le cadre de la subvention annuelle pour 2021-2022 pour le DAEU) pour un groupe de demandeurs d'emploi et devrait être votée en Juin 2021 par les instances régionales (accord officieux obtenu pour un montant de 2800 € par auditeur) ;
- Un complément de financement individuel de certains auditeurs par Pôle emploi ;
- Abondement CPF possible.

#### Informations complémentaires

##### Niveau d'entrée permettant l'accès au parcours

Selon les termes de l'arrêté du 3 d'août 1994, est admise à s'inscrire à cette formation, toute personne qui ne détient pas un diplôme de niveau 3 et répondant aux conditions suivantes :

Conditions particulières (arrêté 3 août 1994)

*Art.1<sup>er</sup> Un diplôme national intitulé Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) [...]*

*Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis [...].*

*Art.2 Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :*

*Avoir vingt ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ;*

*Avoir vingt-quatre ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année de délivrance du diplôme.*